



RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01199

Numéro SIREN : 814 075 735

Nom ou dénomination : WALCO 92

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 4730



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102015	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration par pays n° 2258-SD	
Une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURT	Aire de Rumaucourt AUTOROUTE A26 62860 MARQUION
SIRET 8 1 4 0 7 5 7 3 5 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE	
Activités exercées	STATION SERVICE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	5 865	Déficit
Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)					

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Revenues nets soumis à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
	CERTIFIÉ CONFORME A l'original -
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 28/04/2017 Lieu: RUMAUCOURT
	Qualité et nom du signataire: Walid ZEIDAN
Tél:	Signature: [Signature] Gérant

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
dont : Montants des distributions autres que celles visées en (a),							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

G		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
---	--	--	--

[illegible]

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

SHELL

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

F18 VAL DE GRACE 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
RN 118 91400 SACLAY
LA PRAIRIE A86 92700 COLOMBES

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
strocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

désignation de l'entreprise Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURTdu 01102015dresse Aire de Rumaucourt AUTOROUTE A26 62860 MARQUILONau 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
CHOUCHANI FADI DEPUTY	1 RUE DES SOLITAIRES 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
LEMAIRE SYLVIE Responsable de Station	5 RUE JEAN ZAY 62217 ACHICOURT
MASKEEN SOHAIL Responsable de Station	5 RUE DES JOURS HEUREUX 95490 VAUREAL
LEQUEUX SEVERINE RESPONSABLE ADJOINTE	44 RUE DE LA REPUBLIQUE 62000 ARRAS
GNOTO GBOGOU LAZARE HOTE(SSE) DE VENTE POLYVALENT	1 SQ LENINE 93100 MONTREUIL
MUMTAZ ABID MAHMOOD EMPLOYE DE STATION POLYVALENT	14 VICTOR HUGO 91700 FLEURY MEROGIS
CREPELIERE JULIEN EMPLOYE STATION POLYVALENT	10 BD PIERRE BROSOLETTTE BAT A1 91290 ARPAJON
MOUKOURI CHARLES HOTE(SSE) DE VENTE POLYVALENT	4 B RUE VICTOR HUGO 91300 MASSY
MUKHTAR AHMAD EMPLOYE DE STATION POLYVALENT	6 RUE D'ALEMBERT 95190 GOUSSAINVILLE
BENOIT JEROME EMPLOYE DE STATION	12 ROUTE DE FREMICOURT 62450 BEUGNATRE

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
33 422				33 422				33 422
32 751				32 751				32 751
29 194				29 194				29 194
26 800				26 800				26 800
26 482				26 482				26 482
25 859				25 859				25 859
23 523				23 523				23 523
22 905				22 905				22 905
22 807				22 807				22 807
22 532				22 532				22 532
266 277				266 277				266 277

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	7 885
Total	7 885

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ① :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ②
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ③	- de l'exercice 2016 ④
- de l'exercice précédent ⑤	- de l'exercice précédent ⑥

Nom et qualité du signataire

Gérant
Walid ZEIDANA RUMAUCOURTle 28/04/2017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 15
 Adresse de l'entreprise Aire de Rumaucourt 62860 MARQUION Durée de l'exercice précédent* 0
 Numéro SIRET* 81407573500013 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	N-1
				31/12/2016	10/00/00
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 235	3 179
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	224	1 125
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	3 459	4 304
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	108 942	108 942
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	56 107	56 107
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	274 759	274 759
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	439 808	439 808
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	3 459	444 112
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURT

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.0...0.0.0.....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 283	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	44 283	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	33 025	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	122 116	
	Dettes fiscales et sociales	DY	149 609	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	95 080	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	399 830	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	444 112	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	399 830	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURT				Néant	*	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 320 741	FB		FC	1 320 741	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	945 312	FH		FI	945 312
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 266 052	FK		FL	2 266 052	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	19 820	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 285 872
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	719 739	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(134 265)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	22 411	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	25 323	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	702 527	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	44 749	
	Salaires et traitements*					FY	650 131	
	Charges sociales (10)					FZ	199 520	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	3 459			
				GB				
			GC					
			GD					
	Autres charges (12)					GE	28 492	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 262 086
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	23 787	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	0	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	0	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(0)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	23 786	

Désignation de l'entreprise : Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURTNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 843		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 534		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 376		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 000		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 000		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 376		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	880		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 298 249		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 263 966		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	34 283		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	30 101		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 30 101				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
Cf état annexe		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		1 000		12 377	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURT

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURT

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
							1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KT		KU	6 414	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	1 349		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN		LO		LP	7 763		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		0H		0J	7 763			

CATEGORIE		C	IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence à poste 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice à poste 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	6 414	ML	6 414	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 349	MU	1 349	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	7 763	NI	7 763	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations			IO		OX		OY		OZ	
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	7 763	OM	7 763		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société WALCO 92 SIEGE RUMAUCOURT

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]	
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
0	TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend :
 - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 03/11/2015 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Premier exercice de 14 mois

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 03/11/2015 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 414
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 349
TOTAL			7 763
TOTAL GENERAL			7 763

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 414	6 414
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 349	1 349
TOTAL			7 763	7 763
TOTAL GENERAL			7 763	7 763

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 235		3 235
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		224		224
TOTAL		3 459		3 459
TOTAL GENERAL		3 459		3 459

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 235				
Matériel de bureau informatique mobilier	224				
TOTAL	3 459				
TOTAL GENERAL	3 459				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	100. 0000		100		100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 03/11/2015 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 1 9 7 4
Dettes fiscales et sociales	1 0 5 0 8 2
Total	1 3 7 0 5 5

ANNEXE

Exercice du 03/11/2015 au 31/12/2016

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	4 35
PROVISION ELECTRICITE	3 300
PROVISION EAU	8 638
PROVISION HONORAIRES	10 295
PROVISION FRAIS BANCAIRES	3 600
PROVISIONS AUTRES (TRANSPORT FONDS, SIGHOR, DECHETS)	4 086
PROVISION CONGES PAYES	41 531
PROVISION CHARGES / CONGES PAYES	14 185
EFFORT CONSTRUCTION	2 626
MUTUELLE	6 599
TAXE APPRENTISSAGE	3 623
FORMATION PROF. CONTINUE	7 026
C.E.T.	28 491
PENALITES	1 000
PROVISION TELEPHONE	1 620
Total	137 055

WALCO 92
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 10000 Euros
Aire de Rumaucourt
62860 MARQUION
R.C.S. DE ARRAS N° 814 075 735

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-sept,
Et le trente juin à quatorze heures,
A MARQUION

Monsieur Walid ZEIDAN.

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales détenues dans la Société à Responsabilité Limitée à associé unique WALCO 92 au capital de 10000 euros,
Associé unique et seul Gérant de ladite Société a préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Walid ZEIDAN, Gérant, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Le rapport de gestion établi par Monsieur Walid ZEIDAN, Gérant, relate les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique, Monsieur Walid ZEIDAN a pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- L'affectation des résultats dudit exercice.
- La constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos 31/12/2016, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 34 282,87 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'associé unique déclare que cette assemblée constate la clôture des comptes du premier exercice social de la société qui a été d'une durée exceptionnelle supérieur à 12 mois.

w2

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET</u>	DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES
BENEFICE 34 282,87 €	RESERVE LEGALE 1 000,00 € AUTRES RESERVES 33 282,87 € RESERVES REGLEMENTEES REPORT A NOUVEAU
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
SUR PRIME SUR RESERVE LEGALE SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	DIVIDENDE GLOBAL
TOTAL 34 282,87 €	TOTAL 34 282,87 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2016, Monsieur Walid ZEIDAN a perçu une rémunération nette au titre de ses fonctions de gérant de : 70 150,00 Euros. Les cotisations obligatoires s'élèvent à un montant de 30 101,00 Euros.

WZ

A compter du nouvel exercice, Monsieur Walid ZEIDAN envisage de percevoir une rémunération mensuelle, au titre de ses fonctions de gérant, d'un montant de 5 846,00 euros, pour l'exercice 2017.

Le Gérant pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 233 quinquies du code général des impôts l'associé unique approuve que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 1 880,00 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

SIXIEME DECISION

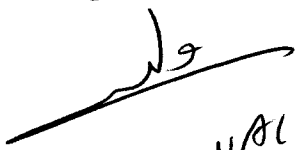
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue d'accomplir au Greffe du Tribunal de Commerce, les formalités relatives au dépôt des comptes annuels et des documents visés par l'article 44-1 du décret N° 67.236 du 23 mars 1967.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Pour servir et valoir ce que de droit.

L'associé unique



ZEIDAN WALID